



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 46752

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes de l'association "La grande famille ADEPAPE-ASE Vendée" concernant le devenir des jeunes majeurs. Cette association propose des soutiens humains, administratifs, financiers et matériels aux personnes pupilles de l'État et à toute personne prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance (article 224-11 du CASF). Un constat général alarmant, fait par les ADEPAPE, montre que de nombreux jeunes, y compris des pupilles, se retrouveraient dès 18 ans et parfois avant, dans la rue. Dans cette situation de plus en plus récurrente, la seule entraide bénévole ne suffit plus. La Fédération nationale ADEPAPE, par l'intermédiaire de son président, propose de mettre en place une convention tripartite entre l'État, l'ADF et la FNADEPAPE au niveau national afin d'impulser sur tout le territoire un maillage qui répondrait aux flux migratoires de ces jeunes pour qui la mobilité peut être un gage supplémentaire de réussite. Il est plus que jamais nécessaire de soutenir ces jeunes qui vivent une période charnière de leur vie dans des conditions difficiles. En conséquence, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement face à ce constat et quelles mesures il entend prendre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46752

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13344

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)